



Évreux, le 1^{er} juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité des rassemblements sur la voie publique

Afin d'assurer la sécurité des festivités du 14 juillet, le Préfet de l'Eure a pris trois arrêtés, applicables à l'ensemble du département.

Vente de boissons alcooliques à transporter

La vente à emporter de boissons alcooliques est interdite du vendredi 12 juillet 2019 à 20 heures au samedi 13 juillet 2019 à 8 heures, du samedi 13 juillet 2019 à 20 heures au dimanche 14 juillet 2019 à 8 heures et du dimanche 14 juillet 2019 à 20 heures au lundi 15 juillet à 8 heures.

Distribution de carburants et de produits inflammables

L'acquisition par des particuliers de carburants, de produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous forme solide, liquide ou gazeuse, à emporter en contenant transportable est interdite sur le département de l'Eure du vendredi 5 juillet à 18 heures au lundi 15 juillet à 8 heures.

Les bouteilles de gaz, à usage domestique, ne sont pas concernées par l'arrêté préfectoral

Vente et utilisation d'artifices

La cession et toute vente d'artifices des catégories F4, F3, F2, T2, P2, les bombes d'artifices, les bombes logées et les fusées de catégorie F1, T1 et P1 sont interdites sur le département de l'Eure du vendredi 5 juillet à 18 heures au lundi 15 juillet à 8 heures à l'exception des personnes titulaires du certificat de qualification F4-T2.

L'utilisation des artifices de divertissement, qu'elle qu'en soit la catégorie, est également interdite du vendredi 5 juillet à 18 heures au lundi 15 juillet à 8 heures sur l'espace public ou en direction de l'espace public, sauf si ils sont mis en œuvre par un artificier titulaire du certificat de qualification F4-T2 dans le cadre des festivités organisées à l'occasion de la fête nationale.

Pour rappel, l'utilisation d'artifices et de pétards est interdite en tout temps, dans les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes, dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr